



VALERIE DE BUE

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS
FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SECURITE
ROUTIERE

Jambes, le 15 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de relance de la Wallonie

Des limitations de vitesse dynamiques pour améliorer la sécurité routière et la mobilité des usagers

Sur proposition de la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue, le Gouvernement de Wallonie a validé le lancement d'opérations pilotes instaurant des limitations de vitesse dynamiques.

"Agir sur la vitesse, de façon dynamique, permet de renforcer la sécurité routière en adaptant les limitations de vitesse aux circonstances de circulation (météo, densité du trafic,...) et surtout en augmentant la crédibilité de la limitation de vitesse et donc le respect de celle-ci par l'ensemble des usagers", précise la Ministre de la Sécurité routière.

Trois projets pilotes concernant chacun une ou plusieurs voiries seront mis en oeuvre dans le courant de l'année 2023.

Détection des véhicules lents et adaptation des limitations de vitesse pour les usagers situés en amont

Un premier projet vise la sécurisation de voies rapides. Ce type de « nationales », tout en étant une route express, accueille également un ensemble de véhicules plus lents comme les tracteurs et les machines agricoles. Il est donc fréquent de voir les véhicules rapides surpris par la lenteur d'autres et freiner brusquement en augmentant ainsi le risque d'accident. Partant de ce constat, il est envisagé d'élaborer un système qui se déclencherait lors de la détection de véhicule lent. Ce système annoncerait la présence du véhicule lent sur le parcours des autres usagers et, le cas échéant, adapterait dynamiquement la limitation de vitesse et les dispositifs de contrôle de cette dernière en vue de sécuriser la circulation sur le tronçon concerné.

Gestion dynamique des vitesses sur autoroutes

Le deuxième projet prévoit d'équiper certains axes de panneaux permettant de gérer la vitesse en fonction des heures de la journée, du volume de trafic et plus généralement, des conditions de circulation. L'objectif majeur de ce projet est donc de sécuriser la zone tout en fluidifiant le trafic dense sur ces autoroutes. Là aussi, les radars présents pourraient également s'adapter automatiquement aux limitations de vitesse affichées.

Gestion dynamique des vitesses dans les chantiers

Le troisième projet prévoit de gérer dynamiquement les limitations de vitesse des chantiers, y compris de courtes durées ou mobiles, en fonction de divers paramètres comme la présence d'ouvriers, la dangerosité de la phase en cours ou des conditions météorologiques. Une vitesse plus élevée, par exemple, pourrait être affichée lorsqu'il n'y a pas de présence d'ouvriers sur le chantier. Ici aussi, les radars présents s'adapteront automatiquement aux limitations de vitesse affichées.

Ces opérations pilotes seront initiées par la SPW Mobilité et Infrastructures et par la SOFICO. Après un retour sur expérience, une généralisation ou non de ce genre de systèmes sera envisagée.